Environnement Canada Environment Canada

Compte rendu national – Inventaire national des rejets de polluants

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Rejets sur place de polluants de l'INRP

www.ec.gc.ca/inrp

Canada

105-03535/

Bureaux régionaux de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et Administration centrale

Administration centrale
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
Place Vincent Massey, 9e étage
351, boulevard St-Joseph
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-1656
Téléc. : (819) 994-3266
Courriel : INRP@ec.gc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
Queen Square, 16e étage
45, promenade Alderney
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-4482 / 426-4805 / 426-5037
Téléc. : (902) 490-0722
Courriel : NPRI_ATL@ec.gc.ca

Québec
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
105, rue McGill, 4e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2E7
Tél. : (514) 283-7303 / 283-0248 / 496-1832
Téléc. : (514) 496-6982
Courriel : INRP_QC@ec.gc.ca

Ontario
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
4905, rue Dufferin, 2e étage
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : (416) 739-5955 / (416) 739-5894
Téléc. : (416) 739-4326
Courriel : NPRI_ONTARIO@ec.gc.ca

INRP/MEO, régl. 127
Centre conjoint d'assistance technique
Tél. : (416) 739-4707

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
Twin Atria no 2, pièce 200
4999, 98e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
Tél. : (780) 951-8989
Téléc. : (780) 951-8808 / 495-2615
Courriel : NPRI_PNR@ec.gc.ca

Colombie-Britannique et Yukon
Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
401, rue Burrard, bureau 201
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3S5
Tél. : (604) 666-3221 / 666-3890 / 666-9864
Téléc. : (604) 666-6800
Courriel : NPRI_PYR@ec.gc.ca

Inventaire national des rejets de polluants
Environnement Canada
91782, Autoroute de l'Alaska
Whitehorse (Yukon)
Y1A 5B7
Tél. : (867) 667-3402
Téléc. : (867) 667-7962
Courriel : NPRI_YK@ec.gc.ca

Centre de soutien informatique de l'INRP
Tél. : (819) 994-1672
Courriel : nprihelpdesk@ec.gc.ca

ISBN 0-662-76950-3
Catalogue No. En49-16/3-2002F

Compte rendu national – 2002
Inventaire national des rejets de polluants

Rejets sur place de polluants de l'INRP

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Table des matières

1 Introduction 1

2 Rejets sur place de polluants de l'INRP en 2002 2

3 Les polluants de l'INRP rejetés sur place en plus grandes quantités en 2002 3

4 Secteurs industriels ayant rejeté sur place les plus importantes quantités de polluants de l'INRP en 2002 5

5 Principaux contaminants atmosphériques 7

5.1 Aperçu des rejets de PCA dans l'air pour 2002 7

6 Références et bibliographie 10

6.1 Publications gouvernementales 10

6.2 Sites Internet sur les substances 11

6.2.1 Environnement Canada 11

6.2.2 Santé Canada 11

6.2.3 Liens internationaux 11

6.3 Autres sources d'information 12

Annexe A : Principaux contaminants atmosphériques en 2000 pour le Canada 13

Annexe B : Aperçu de l'INRP 15

Annexe C : Éléments de données détaillés faisant l'objet d'une déclaration à l'INRP 18

1. Introduction

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) est au cœur des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour contrôler les substances toxiques. Il s'agit d'un inventaire légiféré des rejets de polluants dans l'environnement. L'INRP a été créé en 1992 afin que les Canadiens puissent obtenir des renseignements sur les rejets de polluants produits par des installations de leur collectivité, y compris sur les rejets dans l'air, l'eau, le sol, sur l'injection souterraine et les quantités envoyées à d'autres installations afin qu'elles soient éliminées, traitées ou recyclées, de même que sur la récupération de l'énergie. L'INRP est un programme qui évolue constamment. Depuis sa création, de nouvelles substances ont été ajoutées et d'autres retirées, les seuils de déclaration des substances ont été modifiés et la portée de l'Inventaire a été étendue afin de recueillir des données sur les activités de recyclage et de prévention de la pollution. On prévoit apporter d'autres modifications à l'Inventaire au cours des années à venir. Veuillez consulter l'**Annexe B** pour des informations sur :

- les nouveautés à l'INRP en 2002;
- la liste des substances de l'INRP pour 2002;
- la série des comptes rendus nationaux pour 2002;
- les nouveaux groupes pour les rejets et les transferts.

Pour les définitions portant sur les rejets, les éliminations et les transferts, voir l'**Annexe C**.

En 2002, les principaux contaminants atmosphériques (PCA) ont été intégrés pour la première fois à l'INRP. Par conséquent, le nombre total de déclarations de substances présentées à l'INRP en 2002 a presque doublé par rapport à l'année précédente. Afin de permettre une comparaison entre les données recueillies en 2002 par l'INRP et celles fournies en 2001, les renseignements de 2002 portant sur les PCA font l'objet d'un résumé distinct. Ainsi, toutes les données relatives à des substances qui ne sont pas des PCA et qui ont été recueillies en 2002 seront appelées « polluants de l'INRP ». Les mesures prises pour séparer les données relatives à des substances qui sont des PCA de celles portant sur des substances de l'INRP qui ne sont pas des PCA sont les suivantes :

- les renseignements liés aux PCA ne concernent que les rejets dans l'air tandis que les rejets d'autres polluants doivent être déclarés pour tous les milieux environnementaux (air, eau et sol), y compris les quantités destinées à l'élimination ou au recyclage;
- la séparation des déclarations permet une comparaison plus pertinente avec les données historiques de l'INRP;
- les renseignements de 2002 liés aux PCA qui proviennent de sources ponctuelles peuvent être présentés parallèlement à des informations historiques sur les sources étendues afin de permettre une analyse plus complète de l'ensemble des rejets.

Il existe relativement peu de PCA et ils ont toujours été considérés de manière distincte parce que chacun présente des risques pour l'environnement et la santé qui lui sont propres. Bien qu'il arrive parfois que les polluants de l'INRP soient regroupés dans le but de fournir un portrait des tendances, il n'est pas approprié d'ajouter les PCA aux autres polluants de l'INRP car bon nombre de ces derniers sont également des composés organiques volatils (COV), ce qui pourrait entraîner un double comptage. Pour plus d'information au sujet du double comptage, voir la **section 2.9** du *Compte rendu national 2002 – Exigences de déclaration*.

La liste complète des données portant sur les PCA et sur les substances autres que des PCA pour l'année de déclaration 2002 figure dans un tableau que l'on peut consulter sur le site Internet de l'INRP, à l'adresse **www.ec.gc.ca/inrp**.

2. Rejets sur place de polluants de l'INRP en 2002

En 2002, 3 191 installations de diverses régions du Canada ont déclaré des polluants à l'INRP. Parmi celles-ci, 2 595 ont soumis des renseignements concernant des rejets sur place excédant zéro tonne, soit une augmentation d'environ 18 % depuis 2001. Le total des rejets sur place de polluants répertoriés à l'INRP a été estimé à 208 562,4 tonnes. Les rejets dans l'air sont passés à 129 778,0 tonnes (62,3 %), les rejets dans l'eau à 72 969,0 tonnes (35,0 %) et les rejets dans le sol à 5 626,0 tonnes (2,7 %) (voir la **figure 2-1** et le **tableau 2-1**).

Figure 2–1

REJETS SUR PLACE DE POLLUANTS DE L'INRP EN 2002

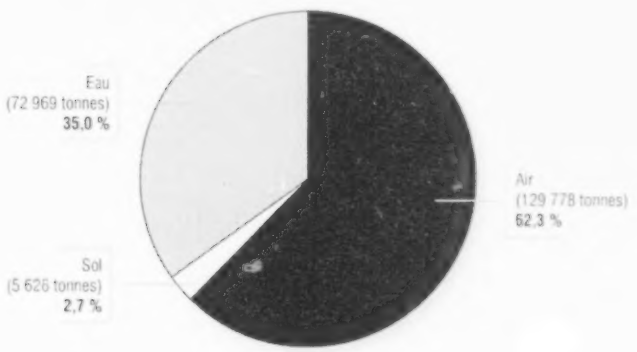

Tableau 2–1

RÉSUMÉ NATIONAL DES REJETS SUR PLACE EN 2002

	Rejets (tonnes) en 2001	Rejets (tonnes) en 2002	Variation (tonnes) 2002-2001	% de variation 2002-2001
Nombre total d'installations	2 660	3 191	531	19,9
Nombre total de polluants déclarés	12 007	14 638	2 631	21,9
Déclarations sur les polluants	201	208	7	3,5
Rejets sur place (tonnes)				
Air	124 613,1	129 778,2	5 165,1	4,1
Eau	51 589,7	72 969,4	21 379,7	41,4
Sol	4 731,9	5 625,8	893,8	18,9
Total	181 116,5	208 562,4	27 437,9	15,2

Il se peut que les totaux indiqués pour 2001 et 2002 ne correspondent pas à la somme des valeurs individuelles, parce que les installations ne sont pas tenues de préciser de catégories de rejets lorsqu'ils étaient inférieurs à une tonne. Par contre, elles peuvent choisir de les déclarer sous la catégorie « Total ».

Remarque : *toutes les données communiquées sont des estimations.*

Les rejets de polluants dans l'air rapportés à l'INRP ont augmenté de 5 165 tonnes (4,1 %) depuis 2001 et les rejets dans l'eau, de 21 380 tonnes (41,4 %). Ces derniers peuvent être en grande partie attribués à une augmentation des quantités totales d'ammoniac et d'ion nitrate en solution signalées par les installations classifiées dans les catégories de l'eau, des eaux usées ou dans d'autres catégories de système. Les rejets dans le sol ont augmenté de 894 tonnes (18,9 %) depuis 2001. Cette augmentation a été largement due aux rejets dans le sol d'éthylène glycol signalés par des installations classifiées dans la catégorie de l'extraction de pétrole et de gaz. Il convient de noter que les exigences de déclaration ont été modifiées pour certains polluants répertoriés dans l'INRP. Par la suite, beaucoup plus d'installations ont soumis une déclaration pour 2002. Pour obtenir d'autres renseignements sur les installations et les entreprises qui ont soumis un rapport à l'INRP pour l'année de déclaration 2002 et un sommaire des rejets de polluants individuels par les milieux (air, eau et sol), consultez les tableaux supplémentaires qui se trouvent sur le site Internet de l'INRP à l'adresse suivante : **www.ec.gc.ca/inrp**.

Il est important de noter que les augmentations et les réductions des valeurs de rejets de polluants peuvent être attribuées à de nombreux facteurs qui doivent être pris en compte au moment d'utiliser des renseignements de l'INRP, notamment :

- les installations soumettant une première déclaration à l'INRP;
- les installations utilisant des méthodes d'estimation améliorées;
- les changements apportés à l'infrastructure, aux processus et aux opérations;
- l'utilisation de techniques de prévention contre la pollution.

3. Les polluants de l'INRP rejetés sur place en plus grandes quantités en 2002

En 2002, 25 polluants ont constitué 93,7 % (195 323 tonnes) de tous les rejets sur place (voir **tableau 3-1**). Les six polluants suivants comptent pour environ 69,3 % du total des rejets :

- ammoniac (total) : 53 900 tonnes (25,8 %);
- ion nitrate en solution (pH 6,0 ou plus) : 31 697 tonnes (15,2 %);
- méthanol : 22 807 tonnes (10,9 %);
- acide chlorhydrique : 15 726 tonnes (7,5 %);
- acide sulfurique : 13 756 tonnes (6,6 %);
- xylène : 6 845 tonnes (3,3 %).

Le total des rejets de polluants répertoriés à l'INRP en 2002 (voir **tableau 3-1**) était similaire aux valeurs rapportées en 2001. Certains polluants ont cependant augmenté, notamment l'ion nitrate en solution (pH 6,0 ou plus), une augmentation de 9 195 tonnes (40,8 %) et l'ammoniac (total), une augmentation de 13 187 tonnes (32,4 %).

Tableau 3–1

LES 25 POLLUANTS DE L'INRP REJETÉS SUR PLACE EN PLUS GRANDES QUANTITÉS PAR LES MILIEUX ENVIRONNEMENTAUX EN 2002

		Rejets (tonnes)						
Nº CAS	**Polluant**	**Air**	**Eau**	**Sol**	**Total 2002**	**Total 2001**	**Variation 2002–2001**	**% de variation 2002–2001**
S.O.	Ammoniac (total)	16 944,70	36 924,44	25,65	53 894,79	40 713,06	13 181,73	32,38
S.O.	Ion nitrate en solution pH ≥ 6,0)	17,60	31 674,59	3,92	31 696,11	22 501,80	9 194,31	40,86
67-56-1	Méthanol	22 240,06	553,40	3,76	22 807,39	20 763,44	2 043,94	9,84
7647-01-0	Acide chlorhydrique	15 722,37	0,20	0,45	15 725,91	16 316,06	-590,15	-3,62
7664-93-9	Acide sulfurique	11 587,09	1 455,30	707,40	13 749,79	10 068,30	3 681,49	36,56
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	6 828,38	3,22	2,36	6 845,16	6 363,11	482,05	7,58
108-88-3	Toluène	6 726,42	36,30	2,22	6 776,76	6 076,12	700,63	11,53
75-15-0	Disulfure de carbone	5 021,85	0,00	0,00	5 021,85	4 065,33	956,53	23,53
7783-06-4	Sulfure d'hydrogène	4 894,88	32,61	0,00	4 928,48	7 227,71	-2 299,24	-31,81
78-93-3	Méthylethylcétone	4 082,44	0,07	0,21	4 091,07	4 176,04	-84,97	-2,03
110-54-3	n-Hexane	3 729,58	0,17	27,59	3 765,49	3 561,77	203,72	5,72
7664-39-3	Fluorure d'hydrogène	3 597,40	0,00	0,00	3 597,40	3 257,72	339,68	10,43
S.O.	Zinc (et ses composés)	1 009,46	312,30	2 151,38	3 482,39	2 753,29	729,11	26,48
67-63-0	Isopropanol	2 336,21	0,00	18,04	2 365,76	1 815,75	550,01	30,29
100-42-5	Styrène	2 320,22	0,00	0,00	2 323,28	1 880,62	442,66	23,54
S.O.	Manganèse (et ses composés)	338,24	1 205,44	681,03	2 232,53	2 018,16	214,37	10,62
74-85-1	Éthylène	2 056,00	0,00	0,00	2 056,88	2 471,10	-414,21	-16,76
50-00-0	Formaldéhyde	1 789,87	42,87	0,00	1 835,13	1 729,87	105,26	6,08
107-21-1	Ethyléneglycol	312,13	50,78	1 205,65	1 571,24	2 351,58	-780,34	-33,18
71-36-3	n-Alcool butylique	1 252,19	0,00	0,00	1 254,41	1 050,30	204,11	19,43
110-82-7	Cyclohexane	1 128,25	0,29	0,77	1 137,26	1 387,61	-250,36	-18,04
75-09-2	Dichlorométhane	1 084,15	0,00	0,00	1 085,56	1 796,35	-710,78	-39,57
111-76-2	2-Butoxyéthanol	1 077,04	0,15	0,00	1 080,24	1 201,24	-121,01	-10,07
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	998,79	0,04	2,17	1 006,44	683,61	322,83	32,07
115-07-1	Propylène	977,96	0,00	0,13	979,29	1 022,06	-42,77	-4,37
	Sous-total des 25 principaux polluants	118 073,28	72 292,17	4 832,74	195 322,77	167 252,00	28 070,77	16,78
	Total national	129 [illegible]8,16	72 969,39	5 625,77	208 562,41	181 116,50	27 445,91	15,15
	% du total national	90,98	99,07	85,90	93,65	80,19		

***Remarque** : S.O. – Sans objet; zéro – la valeur zéro a été déclarée.*

4. Secteurs industriels ayant rejeté sur place les plus importantes quantités de polluants de l'INRP en 2002

En 2002, les cinq secteurs industriels suivants ont déclaré à l'INRP les plus grandes quantités de rejets sur place d'une valeur estimée à 123 068 tonnes (58,9 %) du total des rejets (voir le **tableau 4-1**).

- Eau, eaux usées et autres systèmes : 59 042 tonnes (28,3 %);
- Usines de pâte à papier, de papier et de carton : 27 288 tonnes (13,1 %);
- Production, transport et distribution d'électricité : 18 032 tonnes (8,6 %);
- Fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles : 10 303 tonnes (4,9 %);
- Extraction de pétrole et de gaz : 8 403 tonnes (4,0 %).

Pour les catégories du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), voir le **tableau 4-1**.

En 2002, les rejets des installations des secteurs **Eau, eaux usées et autres systèmes** et **Usines de pâte à papier, de papier et de carton** ont compté pour plus de 99 % des rejets dans l'eau.

Les installations qui ont soumis une déclaration concernant le secteur industriel **Eau, eaux usées et autres systèmes** ont déclaré un volume estimé de 59 042 tonnes en 2002, soit une hausse de 19 537 tonnes (49,5 %) au cours de 2001. Il est important de noter que les installations de ce secteur traitent des eaux usées créées par d'autres installations et que leur capacité à réduire la quantité d'eaux usées produites par les autres est limitée. Ce fait distingue ce secteur des autres qui sont énumérés ici. Les quantités déclarées à l'INRP par ce secteur en 2002 ont été très touchées par les changements apportés aux normes de déclaration. Pour l'année de déclaration 2002, le seuil de 20 000 heures pour les heures effectuées par les employés a été annulé, si bien que plus d'installations ont signalé leurs rejets. Par conséquent, des rejets beaucoup plus élevés ont été signalés pour les deux polluants suivants :

- ammoniac (total) : 10 523 tonnes (46,7 %);
- ion nitrate en solution (pH 6,0 ou plus) : 8 484 tonnes (50,6 %).

Les installations du secteur industriel **Usines de pâte à papier, de papier et de carton** ont déclaré des rejets estimés à 27 288 tonnes en 2002, soit une hausse de 1 152 tonnes (4,4 %) par rapport à 2001. Les rejets dans l'eau ont diminué au fil des années, en grande partie en raison des exigences relatives au traitement des eaux usées dans ces installations. En 2002, les déclarations ont démontré une réduction respective de 30 % et de 26 % des rejets de nitrate et de sulfure d'hydrogène. Cependant, les rejets de méthanol et d'acide hydrochlorique ont augmenté respectivement de 16 % et de 18 %.

Les installations du secteur industriel **Production, transport et distribution d'électricité** ont signalé des rejets estimés à 18 032 tonnes en 2002, soit une réduction de 1 180 tonnes (6,1 %) depuis 2001. Cela s'explique en grande partie par une réduction générale de 906 tonnes (7,0 %) pour ce qui est des rejets d'acides hydrochlorique et sulfurique dans l'air.

Les installations du secteur industriel **Extraction de pétrole et de gaz** ont déclaré des rejets estimés à 8 403 tonnes en 2002, soit une augmentation de 722 tonnes (9,4 %) depuis 2001. Cette situation s'explique en grande partie par une augmentation de 1 101 tonnes (44,0 %) des rejets de disulfure de carbone. Les rejets d'acide sulfurique par ce secteur ont cependant baissé d'environ 508 tonnes (27 %) par rapport à 2001.

Les installations du secteur industriel **Fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles** ont déclaré 10 303 tonnes en 2002, soit une hausse de 181 tonnes (1,8 %) par rapport à 2001.

Tableau 4–1

SECTEURS INDUSTRIELS AYANT REJETÉ SUR PLACE LES PLUS IMPORTANTES QUANTITÉS DE POLLUANTS DE L'INRP EN 2002, PAR MILIEU ENVIRONNEMENTAL

		Rejets (tonnes)						
Nº CAS	Polluant	Air	Eau	Sol	Total 2002	Total 2001	Variation 2002–2001	% de variation 2002–2001
Nº 1 : SCIAN 2213 – Eau, eaux usées et autres systèmes								
S.O.	Ammoniac (total)	2 386,29	30 651,37	15,09	33 052,75	22 529,31	10 523,45	46,71
S.O.	Ion nitrate en solution pH ≥ 6,0	0,00	25 246,22	3,72	25 250,45	16 766,45	8 484,00	50,60
7782-50-5	Chlore	170,66	278,46	0,01	450,52	117,16	333,36	284,50
108-88-3	Toluène	117,80	35,41	0,00	153,21	0,24	152,97	637,00
S.O.	Zinc (et ses composés)	0,11	134,95	0,09	135,15	85,97	49,19	57,22
Total de tous les polluants du secteur		2 674,86	56 346,41	18,91	59 042,08	39 504,94	19 537,14	49,45
Nº 2 : SCIAN 3221 – Usines de pâte à papier, de papier et de carton								
67-56-1	Methanol	16 088,44	515,46	0,00	16 603,90	14 253,81	2 350,09	16,40
S.O.	Ammoniac (total)	2 001,36	2 194,12	0,00	4 196,47	4 199,29	-2,82	-0,00
2148878.00	Sulfure d'hydrogène	2 652,37	30,54	0,00	2 682,92	3 613,09	-930,18	-25,74
7647-01-0	Acide chlorhydrique	2 314,54	0,00	0,00	2 314,54	1 953,69	360,85	18,47
S.O.	Ion nitrate en solution pH ≥ 6,0	0,00	1 490,24	0,00	1 490,24	2 116,06	-625,82	-29,57
Total de tous les polluants du secteur		23 056,71	4 230,37	0,00	27 288,06	26 135,94	1 152,12	4,41
Nº 3 : SCIAN 2211 – Production, transport et distribution d'électricité								
7647-01-0	Acide chlorhydrique	11 954,64	0,00	0,00	11 954,64	12 860,30	-905,66	-7,00
7664-93-9	Acide sulfurique	3 668,35	60,00	0,00	3 728,35	4 195,71	-467,36	-11,14
7664-39-3	Fluorure d'hydrogène	1 753,13	0,00	0,00	1 753,13	1 604,04	149,08	9,20
S.O.	Manganèse (et ses composés)	7,53	0,23	385,07	392,84	340,64	52,19	15,30
S.O.	Ammoniac (total)	193,28	10,11	0,00	203,39	211,77	-8,38	-3,90
Total de tous les polluants du secteur		17 576,93	70,34	385,07	18 032,35	19 212,47	-1 180,12	-6,14
Nº 4 : SCIAN 2111 – Extraction de pétrole et de gaz								
75-15-0	Disulfure de carbone	3 605,99	0,00	0,00	3 605,99	2 505,09	1 100,90	43,95
7664-93-9	Acide sulfurique	1 354,50	0,00	0,00	1 354,51	1 862,70	-508,19	-27,28
2148878.00	Sulfure d'hydrogène	1 339,95	0,00	0,00	1 340,80	1 390,36	-49,56	-3,56
S.O.	Ammoniac (Total)	1 249,57	0,32	0,00	1 249,89	1 133,10	116,79	10,31
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	849,39	0,02	0,54	852,00	789,70	62,29	7,89
Total de tous les polluants du secteur		8 399,39	0,34	0,54	8 403,19	7 680,95	722,24	9,40
Nº 5 : SCIAN 3253 – Fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles								
S.O.	Ammoniac (total)	9 146,24	60,17	0,01	9 206,62	8 901,02	305,60	3,43
67-56-1	Méthanol	879,71	0,00	0,00	879,71	1 023,79	-144,09	-14,00
S.O.	Ion nitrate en solution pH ≥ 6,0	17,59	152,79	0,00	170,38	131,26	39,12	29,80
7664-93-9	Acide sulfurique	28,89	0,00	0,00	30,06	47,01	-16,96	-36,07
7664-39-3	Fluorure d'hydrogène	16,37	0,00	0,00	16,37	18,72	-2,35	-12,54
Total de tous les polluants du secteur		10 088,79	212,96	0,01	10 303,14	10 121,80	181,33	1,79

***Remarque** : S.O. – Sans objet; Zéro – la valeur zéro a été déclarée.*

5. Principaux contaminants atmosphériques

En 2002, les principaux contaminants atmosphériques (PCA) ont été ajoutés à la liste des substances de l'INRP afin de mettre des données plus complètes et plus actuelles à la disposition des gouvernements et du public. Les renseignements sur les rejets de PCA permettent aux gouvernements de déterminer si les activités des différentes sources industrielles de PCA en matière de gestion du risque réduisent les émissions. Les inventaires des rejets sont également utilisés pour les déclarations, les analyses et la modélisation de la relation source-récepteur exécutées conjointement par le Canada et les États-Unis (É.-U.) aux termes de l'annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air. Pour ce faire, les inventaires de toutes les sources d'émissions (industrielles, commerciales, mobiles, naturelles et ménagères) doivent être rassemblés. Ils sont désignés sous le nom d'Inventaires complets des émissions. L'annexe A comprend l'inventaire complet des émissions de l'année 2000 préparé par Environnement Canada.

Pour vous informer sur les exigences de déclarations concernant les substances PCA et leurs définitions, veuillez vous référer au *Guide de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants 2002* ou au site Internet de l'INRP à l'adresse suivante : **www.ec.gc.ca/inrp**.

5.1 Aperçu des rejets de PCA dans l'air pour 2002

Lorsque les PCA ont été ajoutés pour la première fois à la liste des substances de l'INRP en 2002, le nombre d'installations ayant soumis des déclarations sur les substances est passé de 2 660 (en 2001) à 4 530. Cela ne doit cependant pas être considéré comme une augmentation spectaculaire des rejets de polluants. En fait, seulement 3 048 des 4 530 installations ont déclaré des rejets dans l'air pour l'année de déclaration 2002.

Voir le **tableau 5-1** pour un sommaire des rejets de PCA dans l'air en 2002.

Tableau 5–1

REJETS DE PCA EN 2002 COMPARÉS À L'ENSEMBLE NATIONAL DES REJETS DE PCA EN 2000

Polluant	PCA déclarés à l'INRP en 2002 (tonnes)	Émissions nationales totales[1] des PCA pour 2000 (tonnes)	% de variation 2002–2000
Matières particulaires totales (MPT) ≤ 100 microns[2]	226 454	16 372 382	1
Matières particulaires avec un diamètre ≤ 10 microns (MP_{10})[2]	108 678	5 135 494	2
Matières particulaires avec un diamètre ≤ 2.5 microns ($MP_{2.5}$)[2]	61 058	963 305	6
Anhydride sulfureux (SO_2)	1 977 312	2 352 424	84
Oxyde d'azote (exprimé comme NO_2)	577 332	2 603 525	22
Composés organiques volatils (COV)	244 021	2 751 607	9
Monoxyde de carbone (CO)	974 327	11 282 385	9

[1] Comprend toutes les sources. Voir le tableau 5-2 de l'inventaire complet des PCA de 2000 pour les détails par secteur et par polluant.

[2] L'inventaire complet des PCA de 2000 comprend tant les matières particulaires filtrables que condensables.

Les émissions de substances de PCA déclarées à l'INRP seront comprises dans l'inventaire complet des PCA pour 2002. Il convient de noter qu'il y a d'importantes différences entre l'INRP et l'inventaire complet des PCA, notamment en ce qui concerne les rejets provenant de sources ponctuelles. On ne soumet pas de déclarations à l'INRP pour de nombreuses sources de PCA, telles que la combustion de bois de chauffage résidentiel, les véhicules à moteur et la poussière des routes, mais leur contribution à l'inventaire national complet des PCA est substantielle.

Le **tableau 5.2** montre 13 secteurs classés parmi les cinq premiers qui émettent au moins un polluant.

Tableau 5–2

SECTEURS DE L'INRP PARMI LES CINQ PREMIERS À REJETER AU MOINS UN CONTAMINANT POUR 2002

Secteur	TPM		MP_{10}		$MP_{2.5}$	
	Rejet (tonnes)	Rang	Rejet (tonnes)	Rang	Rejet (tonnes)	Rang
Production et traitement d'alumine et d'aluminium (SCIAN 3313)	12 130	5	891		495	
Fabrication de ciment et de produits en béton (SCIAN 3273)	3 477		2 293		1 207	
Production, transport et distribution d'électricité (SCIAN 2212)	75 672	1	28 594	1	12 398	2
Fonderies (SCIAN 3315)	1 642		865		504	
Usines sidérurgiques, aciéries et fabrication de ferro-alliages (SCIAN 3311)	9 431		4 801		3 727	5
Extraction de minerais métalliques (SCIAN 2122)	19 824	3	10 300	3	5 297	3
Extraction de produits minerais non métalliques et exploitation des carrières (SCIAN 2123)	7 999		6 079	4	4 670	4
Extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 2111)	4 963		4 489		1 649	
Fabrication de produits du pétrole et du charbon (SCIAN 3241)	7 824		5 365		3 336	
Usines de pâte à papier, de papier et de carton (SCIAN 3221)	30 304	2	17 971	2	13 200	1
Scieries et préservation du bois (SCIAN 3211)	13 630	4	5 306		2 479	
Placage, contre-plaqué et fabrication de bois d'ingénierie (SCIAN 3212)	10 062		6 066	5	3 087	
Eau, eaux usées et autres systèmes (SCIAN 2213)	149		153		137	

***Remarque** : les espaces vides dans la colonne des rangs signifient que ce secteur ne figurait pas parmi les cinq premiers à rejeter le polluant concerné.*

SO_2		NO_x		COV		CO	
Rejet (tonnes)	Rang	Rejet (tonnes)	Rang	Rejet (tonnes)	Rang	Rejet (tonnes)	Rang
58 974		4 830		2 231		361 947	1
34 557		30 428	5	422		18 599	
620 457	2	266 785	1	1 552		30 392	
63 104	5	486		762		3 842	
27 612		10 738		1 328		44 976	
688 054	1	15 704		1 828		33 345	
760		3 442		255		2 617	
259 728	3	70 360	2	57 552	1	75 004	5
105 669	4	31 979	4	19 064	4	78 676	4
54 640		46 123	3	19 780	3	102 348	2
815		3 091		7 984		83 239	3
439		4 988		19 866	2	40 003	
227		1 236		12 360	5	605	

6. Références et bibliographie

6.1 Publications gouvernementales

Environnement Canada. *Guide de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants – 2002.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2002.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Élimination finale et transferts hors site pour traitement avant élimination finale : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Avis concernant les substances répertoriées à l'Inventaire national des rejets de polluants pour 2002.* Extrait de la Gazette du Canada, Partie I, le 29 décembre 2001.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Points saillants : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Recyclage et récupération d'énergie : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Rejets : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Exigences de déclaration : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Compte rendu national 2001 : Sommaire des données de 2001 : Inventaire national des rejets de polluants.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2003.

Environnement Canada. *Modification de l'Avis concernant les substances répertoriées à l'Inventaire national des rejets de polluants pour 2001.* Extrait de la Gazette du Canada, Partie I, le 29 décembre 2001.

Environnement Canada. *Guide supplémentaire de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants — autres seuils — 2000.* Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 2001.

Gouvernement du Canada. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).* Lois du Canada (1999), Chapitre 33. Loi sanctionnée le 14 septembre 1999.

Statistique Canada. *Manuel du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, SCIAN Canada, 1997.* Catalogue 12-501-XPE, Ottawa, 1998.

Statistique Canada. *Classification type des industries — 1980.* Catalogue 12-501E, Division des normes, Ottawa, 1989.

6.2 Sites Internet sur les substances

6.2.1 Environnement Canada

La Voie verte : **www.ec.gc.ca**

Inventaire national des rejets de polluants – Recherche en ligne : **www.ec.gc.ca/inrp**

Registre environnemental de la LCPE : **www.ec.gc.ca/RegistreLCPE**

Substances nouvelles et existantes : **www.ec.gc.ca/substances**

Liste des substances toxiques (annexe 1 de la LCPE 1999) : **www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/subs_list/Toxicupdate.cfm**

Gestion des substances toxiques : **www.ec.gc.ca/toxics**

Mercure : **www.ec.gc.ca/mercury/fr**

6.2.2 Santé Canada

Division des substances existantes : **www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/dse**

6.2.3 Liens internationaux

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR) : **www.atsdr.cdc.gov**

Chemfinder : **chemfinder.cambridgesoft.com**

Environmental Defense Scorecard : **www.scorecard.org**

PollutionWatch : **www.pollutionwatch.org**

Commission de coopération environnementale (CCE) : **www.cec.org**

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) : **www.iarc.fr**

Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC) : **www.inchem.org**

National Toxicology Program (NTP) : **ntp-server.niehs.nih.gov**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : **www.oecd.org**

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : **www.unep.org/french**

Organisation mondiale de la santé : **www.who.int/fr**

6.3 Autres sources d'information

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
1600 Clifton Road (E29)
Atlanta (GA), 30333
U.S.A.
Tél. : (404) 639-6300
Téléc. : (404) 639-6315
Internet : **www.atsdr.cdc.gov**

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Base de données CESARS (Chemical Evaluation Search and Retrieval System)
250, rue Main East
Hamilton (ON) L8N 1H6
Tél. : (905) 570-8094
Téléc. : (905) 572-2206
Internet : **www.cchst.ca/products/databases/cesars.html**

Commission de coopération environnementale (CCE)
393, rue Saint-Jacques Ouest
Bureau 200
Montréal (QC) H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300
Téléc. : (514) 350-4314
Internet : **www.cec.org**

Santé Canada
Coordonnateur de la publication
Centre d'hygiène du milieu
Pré Tunney 0801B3
Ottawa (ON) K1A 0L2
Tél. : (613) 957-3143
Téléc. : (613) 941-8632
Internet : **www.hc-sc.gc.ca**

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
150, cours Albert Thomas
F-69372 Lyon cedex 08
France
Tél. : +33 (0)4 72 73 84 85
Téléc. : +33 (0)4 72 73 85 75
Internet : **www.iarc.fr**

National Library of Medicine (TOXNET)
8600 Rockville Park, Bldg. 38A
Bethesda, MD 20894
U.S.A.
Tél. : (301) 496-6531
Téléc. : (301) 480-3537
Internet : **www.nlm.nih.gov/hinfo.html**

Annexe A : Principaux contaminants atmosphériques en 2000 pour le Canada

Version 1 (Février 2004)

Catégorie ou secteur	MPT (tonnes)	MP_{10} (tonnes)	$MP_{2,5}$ (tonnes)	SO_x (tonnes)	NO_x (tonnes)	COV (tonnes)	CO (tonnes)
Sources industrielles							
Fabrication d'abrasifs	394	235	215	859	96	794	239
Industrie d'aluminium	12 495	7 537	4 380	49 246	891	1 644	226 028
Industrie d'amiante	42	34	20	475	151	1	15
Industrie de la préparation des revêtements bitumineux	35 893	6 202	2 018	135	199	922	945
Boulangeries	0	0	0	0	4	6 724	2
Industrie du ciment et du béton	17 582	9 069	3 769	41 234	42 808	282	14 671
Industrie chimique	7 574	4 762	2 813	17 803	30 249	4 557	20 887
Industrie de produits argileux	2 298	599	385	414	170	10	393
Industrie de l'extraction de la houille	10 380	6 400	2 844	1 958	1 538	807	46
Fonderies du fer	1 576	1 305	1 027	1 240	197	1 192	3 045
Industries céréalières	57 614	11 873	1 903	0	0	0	0
Industries du fer et de l'acier	21 791	13 233	9 052	28 122	16 985	20 161	39 578
Industrie des minerais de fer	45 767	27 222	13 151	17 482	10 117	3 231	64 777
Exploitation des mines et des carrières	99 164	13 830	3 697	6 002	11 025	421	2 965
Extraction de métaux non ferreux et industrie de la fonderie	14 756	11 540	5 798	765 459	3 858	57	717
Sables bitumeux	4 221	3 010	611	92 021	43 985	34 304	39 323
Autres industries du pétrole et de produits du charbon	577	295	88	1	124	204	20
Fabrication de peintures et vernis	72	59	22	0	24	2 566	11
Industrie de la pétrochimie	158	140	110	383	11 809	7 763	4 122
Raffinerie de petrole	7 713	4 994	3 181	128 353	31 927	27 481	22 177
Fabrication de plastique et de résine synthétique	45	37	26	54	287	10 095	532
Industrie de pâte à papier et de papier	50 759	30 752	23 834	78 213	56 008	23 548	163 302
Secteur amont de l'industrie du pétrole et du gaz	1 726	1 528	1 522	352 700	338 414	739 733	81 684
Industrie du bois	123 234	69 413	35 375	2 642	15 529	41 280	629 844
Autres industries	56 849	35 840	24 882	17 704	38 027	59 854	42 654
Total des sources industrielles	572 680	259 910	140 723	1 602 504	654 421	987 631	1 357 977
Combustion non industrielle de carburants							
Combustion commerciale de carburants	5 022	3 797	3 064	20 548	31 506	6 549	8 080
Production d'électricité (services publics)	121 607	55 418	21 735	639 781	298 221	2 407	29 173
Combustion de provenance résidentielle	4 639	3 865	3 623	14 809	36 943	2 283	13 954
Combustion du bois de provenance résidentielle	107 685	101 934	101 818	1 417	9 916	147 727	665 942
Total de la combustion non industrielle	238 952	165 014	130 239	676 555	376 585	158 966	717 149
Transports							
Transport aérien	2 248	1 372	1 051	2 230	35 200	8 874	52 144
Véhicules utilitaires lourds à diesel	17 651	17 651	16 319	9 499	442 613	29 588	151 329
Camions au gros tonnage à essence	258	251	193	387	14 264	8 624	134 40
Véhicules utilitaires légers à diesel	855	855	789	527	6 355	3 031	5 537
Véhicules légers à diesel	314	314	290	128	1 871	769	1 826
Véhicules utilitaires légers à essence	1 611	1 581	1 416	5 102	113 136	148 353	2 152 857
Véhicules légers à essence	2 718	2 679	2 589	9 586	207 168	239 716	320 814
Transport maritime	6 558	6 378	6 008	42 201	105 395	22 766	60 085
Motocyclettes	15	15	11	25	802	1 712	945
Usage de diesel hors-route	28 288	28 288	26 025	22 257	444 701	50 984	160 095
Usage d'essence hors-route	9 650	7 949	7 223	2 746	32 747	191 158	2 105 599
Transport ferroviaire	2 402	2 397	2 209	3 442	101 748	4 904	19 335
Usure des pneumatiques et garniture de freins	5 212	5 151	1 769	0	0	0	0
Total des transports	77 780	74 882	65 893	98 132	1 506 000	710 479	8 060 819

Categorie ou secteur	MPT (tonnes)	MP_{10} (tonnes)	$MP_{2,5}$ (tonnes)	SO_x (tonnes)	NO_x (tonnes)	COV (tonnes)	CO (tonnes)
Incinération							
Crématorium	0	0	0	4	22	1	10
Incinération industrielle et commerciale	25	19	13	278	348	331	1 107
Incinération municipale	527	360	226	695	1 564	990	2 464
Incinération de déchets de bois	2 237	1 230	895	48	386	5 309	50 120
Autres incinérations et installations	563	342	248	563	4 334	739	1 777
Total des incinérations	3 353	1 951	1 381	1 589	6 654	7 370	55 478
Divers							
Tabagisme	879	879	879	0	6	10	3 148
Nettoyage à sec	0	0	0	0	2	841	1
Commercialisation de combustibles	0	0	0	11	5	91 062	2
Utilisation générale de solvants	0	0	0	0	0	309 452	0
Industrie de manutention de cargaison maritime	2 902	1 395	423	0	0	1	0
Cuisson de viande	1 528	1 528	1 528	0	0	0	0
Epandage de pesticides et d'engrais	12 054	5 906	1 687	0	0	0	0
Imprimerie	12	4	4	0	34	34 614	27
Incendie d'immeuble	4 344	4 300	3 910	0	2	4 211	8 729
Enduits	0	0	0	0	0	110 752	0
Total des divers	21 718	14 012	9 432	11	49	550 943	11 907
Sources à ciel ouvert							
Agriculture (animaux)	263 315	148 387	23 455	0	0	214 826	0
Agriculture (labourage et érosion éolienne)	1 713 507	833 911	23 243	0	0	0	0
Travaux de construction	3 374 356	742 355	15 036	0	0	0	0
Poussière des routes pavées	3 134 953	639 980	145 315	0	0	0	0
Poussière des routes non pavées	6 808 116	2 151 304	320 516	0	0	0	0
Feux de forêt	90 969	75 759	63 465	90	20 917	85 979	693 373
Décharges contrôlées	4 224	486	130	1	169	8 576	693
Déchets de mine	47 626	3 810	953	0	0	0	0
Incendies dirigés	20 204	14 192	13 837	101	2 612	7 518	127 245
Total des sources à ciel ouvert	15 457 271	4 610 185	605 950	192	23 699	316 899	821 311
Total national							
Total avec les sources à ciel ouvert	16 371 754	5 125 954	952 618	2 378 982	2 567 408	2 732 288	11 024 641
Total sans les sources à ciel ouvert	914 483	515 769	346 668	2 378 790	2 543 709	2 415 389	10 203 330

Remarque : *il se peut que ces chiffres ne correspondent pas aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.*

Source : *Division des principaux contaminants atmosphériques, Environnement Canada, Direction des données sur la pollution, Gatineau, Qc, février 2004.*

À l'automne 2004, Environnement Canada publiera l'inventaire et le rapport complets des émissions de PCA qui seront disponibles sur le site Internet de l'INRP. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les PCA, veuillez consulter la section des émissions de polluants atmosphériques sur le site Internet de l'INRP d'Environnement Canada à l'adresse suivante : **www.ec.gc.ca/inrp**.

Annexe B : Aperçu de l'INRP

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) est au cœur des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour contrôler les substances toxiques. Il s'agit d'un inventaire légiféré des rejets de polluants dans l'environnement. Il a été créé en 1992 pour permettre aux Canadiens d'obtenir des renseignements sur les rejets de polluants des installations présentes dans leurs collectivités, notamment sur les quantités rejetées par injection souterraine ou dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que sur les quantités transférées vers d'autres installations aux fins d'élimination, de traitement, de recyclage ou de récupération d'énergie. Il facilite aussi diverses initiatives environnementales en fournissant des renseignements qui :

- aident les gouvernements et d'autres parties intéressées à définir des priorités d'intervention;
- incitent l'industrie à adopter des mesures proactives de réduction des rejets;
- permettent de suivre les progrès de la réduction des rejets;
- appuient des engagements internationaux;
- aident à élaborer de nouveaux mécanismes d'encadrement, comme des codes de pratique, des règlements, des lignes directrices, etc.

Le programme de l'INRP est en perpétuelle évolution. Les consultations auprès du public et des intervenants font partie intégrante du processus de changement. Depuis sa création, des substances ont été ajoutées ou retirées, les seuils de déclaration des substances ont été corrigés et la portée de l'Inventaire a été élargie à la collecte de données sur les activités de recyclage et de prévention de la pollution. D'autres améliorations sont prévues.

Environnement Canada administre le programme de l'INRP sous le régime de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE 1999). Les propriétaires ou exploitants d'installations qui fabriquent, traitent ou utilisent autrement, dans des conditions prescrites, une ou plusieurs substances répertoriées à l'INRP, sont tenus de présenter un rapport annuel à Environnement Canada sur les rejets et les transferts de ces substances.[1] Voir l'**Annexe C** pour obtenir des définitions portant sur les rejets, sur les éliminations et sur les transferts.

Le public peut consulter tous les renseignements de l'INRP qui ne sont pas confidentiels sur le site Internet d'Environnement Canada. Ces informations sont présentées sous la forme de bases de données, de rapports et d'analyses pouvant être téléchargés. Un outil de recherche permet de prendre connaissance des données fournies par une installation particulière.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en consultant le site Internet d'Environnement Canada sur l'INRP (**www.ec.gc.ca/inrp**) ou en s'adressant au bureau de l'INRP le plus près.

Nouveautés à l'INRP en 2002

Les modifications suivantes ont été apportées à l'INRP pour l'année de déclaration 2002.

Ajout de nouvelles substances

- Composés de chrome hexavalent
- Principaux contaminants atmosphériques (PCA)
  - Monoxyde de carbone (CO)
  - Oxydes d'azote (NO_x)
  - Dioxyde de soufre (SO_2)
  - Matières particulaires (MP)
    - Diamètre égal ou inférieur à 2,5 microns ($MP_{2,5}$)
    - Diamètre égal ou inférieur à 10 microns (MP_{10})
    - Particules totales (PT)
  - Composés organiques volatils (COV)

[1] Les exigences relatives à l'INRP de 2002 ont été publiées le 29 décembre 2001 dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

Changements relatifs aux seuils de déclaration et de concentration

- Cadmium (et ses composés) : le seuil de déclaration fondé sur la masse a été réduit, passant de 10 tonnes à 5 kg. Le seuil de concentration est maintenant de 0,1 %.
- Arsenic (et ses composés), plomb (et ses composés), chrome hexavalent et plomb tétraéthyle : le seuil de déclaration fondé sur la masse a été réduit, passant de 10 tonnes à 5 kg. Le seuil de concentration est maintenant de 0,1 %.
- Chrome (et ses composés) : ne comprend plus le chrome hexavalent.

Changements auxquels le seuil concernant les employés (20 000 heures) ne s'applique pas

- Le débit de traitement de l'incinération des déchets non dangereux, biomédicaux ou hospitaliers est passé de 100 à 26 tonnes par année.
- Les opérations de terminal (pour l'entreposage ou le transfert des produits pétroliers bruts ou raffinés).
- L'évacuation d'eaux usées par un système de collecte d'eaux usées d'un débit de rejet dans les eaux de surface de 10 000 mètres cubes ou plus.

Changements relatifs aux exemptions s'appliquant à des installations particulières

- La peinture, le décapage de véhicules de transport et le reconditionnement de pièces pour l'entretien ou la réparation de véhicules de transport sont maintenant visés par l'INRP.
- Les opérations de terminal ayant pour objet la distribution et le stockage de carburants pour la vente au détail sont maintenant visées par l'INRP.

Prévention de la pollution

- Les exigences de déclaration des activités de prévention de la pollution ont été revues à la hausse.

Changements administratifs

- Les installations qui ont produit une déclaration pour 2001 doivent aviser Environnement Canada si elles ne soumettent pas de déclaration pour 2002.

Changements apportés aux définitions

- Installation – comprend maintenant les installations de pipeline.
- Autre utilisation – comprend utilisation ou élimination.

Liste des substances de l'INRP pour 2002

Pour l'année de déclaration 2002, 273 substances figurent sur la liste de l'INRP; 82 ont été déclarées toxiques en vertu de la LCPE 1999. Au total, 241 substances étaient visées par les exigences de déclarations initiales de l'INRP de 1993 (seuil de déclaration de 10 tonnes, exemption concernant le seuil de concentration de 1 %, à l'exception des sous-produits). Trente-deux substances sont assorties d'une exigence de déclaration différente – le mercure, le cadmium, l'arsenic, le plomb et leurs composés, les composés de chrome hexavalent, le plomb tétraéthyle, 17 hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) individuels, les dibenzo-p-dioxines polychlorées (dioxines) et dibenzofurannes polychlorés (furannes), l'hexachlorobenzène (HCB) de même que sept PCA.

Les PCA ont été ajoutés à l'INRP pour l'année de déclaration 2002. Par conséquent, le nombre total de déclarations de substances présentées à l'INRP en 2002 a presque doublé par rapport à l'année précédente. Les renseignements portant sur les PCA font l'objet d'un résumé distinct des autres substances répertoriées à l'INRP qui, pour les besoins du présent rapport, sont appelées « polluants de l'INRP ».

La liste complète des substances répertoriées à l'INRP pour l'année de déclaration 2002 se trouve dans un tableau que l'on peut consulter sur le site Internet de l'INRP (**www.ec.gc.ca/inrp**).

Série des comptes rendus nationaux pour 2002

Le Compte rendu national de l'INRP pour 2002 (le Compte rendu national 2002) regroupe les documents suivants :

- Compte rendu national 2002 – Exigences de déclaration;
- Compte rendu national 2002 – Sommaire des données;
- Compte rendu national 2002 – Rejet sur place de polluants de l'INRP;
- Compte rendu national 2002 – Élimination finale et transferts hor site pour traitement avant élimination finale;
- Compte rendu national 2002 – Transferts hors site pour recyclage et récupération d'énergie.

Les données présentées dans cette série de comptes rendus nationaux sont celles de la base de données de l'INRP au 18 décembre 2003.

Outre la série des comptes rendus nationaux, Environnement Canada a élaboré un nouveau rapport ayant pour titre *Renseigner les Canadiens sur la pollution*. Il donne une image instantanée de la pollution ayant pour origine des sociétés industrielles et commerciales au Canada. En plus de souligner les progrès réalisés dans ce secteur en matière de rejets de polluants ainsi que les tendances qui se dégagent pour l'élimination et le recyclage, le rapport contient des sections spéciales sur les substances toxiques, la prévention de la pollution et la gestion de la pollution au Canada. On y trouve aussi des conseils pratiques sur la façon d'utiliser l'INRP qui s'adressent aux collectivités et aux particuliers.

Nouveaux groupes pour les rejets et les transferts

Les groupes ci-après ont été utilisés pour résumer les renseignements obtenus par l'INRP pour l'année de déclaration 2001. Ils ont également servi pour la période de déclaration 2002.

- Rejets de polluants sur place
  - air
  - eau
  - sol : y compris les déversements, les fuites, etc.
- Élimination
  - élimination sur place : enfouissement, épandage et injection souterraine
  - élimination hors site : enfouissement, épandage, injection souterraine et entreposage
  - transfert hors site pour traitement avant élimination finale :
    - traitement physique
    - traitement chimique
    - traitement biologique
    - incinération ou traitement thermique sans récupération d'énergie
    - traitement dans une usine municipale des eaux usées
- Transfert hors site pour recyclage et récupération d'énergie
  - recyclage
  - récupération d'énergie

À la suite de consultations avec les intervenants, de nouveaux regroupements ont été créés pour les rejets sur place. Il faut souligner que les rejets en milieu terrestre ne comprennent plus les activités d'élimination. Veuillez noter que ces regroupements diffèrent de ceux qui figurent dans le *Guide de déclaration à l'Inventaire des rejets de polluants 2002*. En 2003, ces modifications seront intégrées au *Guide de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants* ainsi qu'au logiciel de déclaration à l'INRP.

Annexe C : Éléments de données détaillés faisant l'objet d'une déclaration à l'INRP

Rejets sur place

Un rejet sur place signifie tout rejet d'un polluant répertorié à l'INRP dans l'environnement, à l'intérieur du périmètre de l'installation. Les rejets sur place comprennent :

- les émissions dans l'air – rejets par une cheminée, un évent ou toute autre source ponctuelle, pertes au moment de l'entreposage ou de la manutention de matériaux, émissions fugitives, déversements et rejets accidentels et autres rejets non ponctuels;
- les rejets dans les eaux de surface – rejets, déversements et fuites, à l'exception des rejets dans les usines municipales d'épuration des eaux usées (qui sont déclarés dans la catégorie des transferts hors site pour traitement);
- les rejets dans le sol – déversements, fuites, etc.

Activités d'élimination finale – sur place et hors site

Les activités ou opérations suivantes font partie de la catégorie intitulée « élimination finale » – sur place et hors site :

- confinement – il y a deux formes de confinement :
  - i) enfouissement;
  - ii) autre entreposage;
- injection souterraine hors site;
- épandage – sur le sol et à des fins de biodégradation;
- élimination finale hors site pour entreposage.

Transfert hors site pour traitement avant élimination finale

Une quantité d'une substance répertoriée à l'INRP peut être transférée hors site pour y être traitée avant élimination finale. Les procédés de traitement comprennent :

- le traitement physique (p. ex., séchage, évaporation, encapsulation ou vitrification);
- le traitement chimique (p. ex., précipitation, stabilisation ou neutralisation);
- le traitement biologique (p. ex., bio-oxidation);
- l'incinération ou le traitement thermique sans récupération d'énergie;
- le traitement dans une usine municipale d'épuration des eaux usées.

Transfert hors site pour recyclage et récupération d'énergie

Une quantité d'une substance répertoriée à l'INRP peut être transférée hors site pour être recyclée et faire l'objet d'une récupération d'énergie. Le « recyclage » renvoie à des activités dans le cadre desquelles une matière ou un composant de la matière est retiré des déchets et ne fait pas l'objet d'une élimination finale. Neuf types d'activités de recyclage sont définis :

- récupération de solvants;
- récupération de substances organiques (autres que des solvants);
- récupération de métaux et des composés métalliques;
- récupération de matières inorganiques (autres que des métaux);
- récupération d'acides et de bases;
- récupération de catalyseurs;
- récupération de résidus de dépollution;
- raffinage et réutilisation d'huiles usées;
- autres activités de récupération, de réutilisation ou de recyclage.

Une substance de l'INRP peut être expédiée pour récupération d'énergie lorsque le contenu énergétique (BTU) de la substance ou de la matière qui la contient est suffisant pour en permettre l'utilisation en remplacement de combustibles fossiles ou d'une autre source d'énergie.